SIA AGENCY · CONSEIL ET FORMATION

BILAN DE COMPÉTENCES

Révélez vos talents, clarifiez votre projet, passez à l'action.



PROGRAMME

Un bilan de compétences pour donner une direction à votre parcours professionnel.

Identifiez vos compétences transférables, explorez des pistes adaptées à vos aspirations et construisez un plan d'action réaliste pour votre évolution, votre reconversion ou votre retour à l'emploi.

PUBLIC
Toute personne active
salarié, indépendant, demandeur d'emploi, agent public

PRÉREQUIS
Aucun
une démarche volontaire

DURÉE
24 heures
en général sur 8 à 10 semaines, rythme défini avec vous

MODALITÉS
100 % individuel
présentiel en Île-de-France, visioconférence ou mixte

TARIF
1 600 € TTC
financement CPF, employeur ou personnel

DÉLAI D'ACCÈS
Sous 7 jours ouvrés
pour le premier entretien, gratuit ; démarrage après signature et 14 jours de rétractation, ou validation CPF

Le nombre, la durée et le rythme des séances sont définis avec vous lors de l'entretien préliminaire, puis inscrits au planning remis avant le démarrage. La date de démarrage dépend des formalités : signature du contrat et délai de rétractation de 14 jours en financement personnel, validation du dossier sur Mon Compte Formation en financement CPF.

01 OBJECTIFS

Article L6313-4 du Code du travail

Analyser vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations, pour définir un projet professionnel réaliste et réalisable et, le cas échéant, un projet de formation.

Faire le point
sur votre parcours et vos compétences transférables

Explorer
une évolution, une reconversion, une VAE ou une reprise d'études

Construire
un plan d'action daté, avec des étapes concrètes

Reprendre confiance
dans vos capacités et dans vos choix

02 DÉROULEMENT EN TROIS PHASES

Article R6313-4 du Code du travail

PHASE 1
Préliminaire

Analyse de votre demande et de vos besoins, choix du format, définition conjointe des modalités, présentation de la méthode et des outils, signature de la charte déontologique, planning prévisionnel.

PHASE 2
Investigation

Parcours et réalisations, compétences et aptitudes, valeurs, intérêts et motivations, enquêtes métiers, confrontation au marché de l'emploi, construction et vérification du ou des projets.

PHASE 3
Conclusion

Appropriation des résultats, conditions et moyens de réalisation du projet, plan d'action, remise et commentaire du document de synthèse.

24 heures au total pour les trois phases : séances individuelles et travail personnel entre les séances, durées fixées au planning.

Suivi à 6 mois inclus, sans surcoût, hors des 24 heures.

03 MÉTHODES, OUTILS ET MOYENS

- Entretiens individuels semi-directifs, avec une consultante unique pendant tout le bilan
- Classeur « Portefeuille de compétences » SIA, travaillé en séance
- Plateforme Bilaneo : exercices en ligne entre les séances (courbes de vie, valeurs, drivers, réalisations, 100 compétences, test RIASEC, enquêtes métier, plan d'action), analysés en séance ; assistance de la consultante en cas de difficulté, ou passation en séance
- Exploration des métiers : Métierscope et fiches métiers de France Travail, Onisep, France compétences
- Salle fermée et équipée à Rueil-Malmaison, ou visioconférence par lien sécurisé

04 ÉVALUATION ET SANCTION

Le bilan ne donne pas lieu à une évaluation des acquis : ses résultats sont appréciés au regard des objectifs fixés en phase préliminaire. Vous recevez le document de synthèse et un certificat de réalisation. Votre satisfaction est recueillie en fin de bilan, puis lors d'un entretien de suivi à 6 mois.

05 DÉONTOLOGIE

Articles L6313-4 et R6313-4 à R6313-8 du Code du travail

Volontariat et consentement
Le bilan n'est réalisé qu'avec votre consentement. Le refus d'un salarié n'est ni une faute ni un motif de licenciement.

Secret professionnel
La consultante est soumise aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal.

Propriété des résultats
Vous êtes seul destinataire des résultats et de la synthèse, communiqués à un tiers seulement avec votre accord écrit.

Pertinence des informations
Seules les informations utiles à l'objet du bilan sont demandées.

Neutralité
La synthèse reste centrée sur vos constats et vos choix ; aucune orientation n'est imposée.

Transparence
Outils, tests et étapes sont présentés dès la phase préliminaire.

Vie privée
Les éventuels temps collectifs ne portent jamais atteinte à votre vie privée.

Indépendance
Un employeur ne peut réaliser lui-même un bilan pour ses salariés (art. R6313-5).

Destruction des documents
Les documents de travail sont détruits au terme du bilan, sauf exceptions de l'article R6313-7.

06 ACCESSIBILITÉ

Référente handicap : Jihene Rahali, 06 65 52 22 92, jihenee.rahali@gmail.com.

Tout besoin est étudié dès l'entretien préliminaire, en toute confidentialité : séances raccourcies, rythme adapté, grands caractères, distanciel, lieu accessible. Si besoin, nous mobilisons l'Agefiph, Cap emploi ou le FIPHFP.

07 VOTRE CONSULTANTE

Jihene Rahali, fondatrice de SIA Agency, plus de 15 ans en ressources humaines, formation et accompagnement des parcours.

Ce que son expérience vous apporte : une connaissance concrète des métiers et des recrutements ; des compétences traduites en pistes réalistes et, si besoin, en formation, VAE ou certification ; un plan d'action précis plutôt qu'un constat.

Diplôme Directeur stratégique des ressources humaines, STUDI (2025) · Certificat de psychologie du travail, Université Paris Nanterre (2023) · Master Ingénierie de formation, Paris 1 Panthéon-Sorbonne (2016) · DU Formateur d'adultes, Paris 8 (2007).

08 RÉCLAMATIONS

Par écrit à jihenee.rahali@gmail.com ou par courrier. Accusé de réception sous 5 jours ouvrés, réponse sous 15 jours. Médiateur : SMP, www.mediateur-consommation-smp.fr.

09 NOS RÉSULTATS

Année 2025 · bilans réalisés en nom propre

1	12 / 12	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1
bilan réalisé en 2025	séances suivies (assiduité)	satisfaite en fin de bilan	satisfaite à 6 mois	projet concrétisé à 6 mois	recommande le bilan

Modes de calcul : assiduité d'après l'émargement ; satisfaction recueillie à la remise de la synthèse, puis par le questionnaire à 6 mois ; projet et recommandation d'après le suivi à 6 mois. Faible effectif : résultats indicatifs, détaillés dans la fiche « Nos résultats » et mis à jour chaque année en janvier.